

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉFAI – 010758 – AMR 41/052/01 Action complémentaire sur l'AU 174/01 (AMR 4

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / ARRESTATION ARBITRAIRE / « DISPARITION » PRÉSUMÉE

MEXIQUE

Faustino Jiménez Alvarez (h)

Nouvelles personnes menacées : Últiminio Díaz Castillo (h) et sa famille

Londres, le 27 novembre 2001

Amnesty International est préoccupée par la sécurité d'Últiminio Díaz Castillo, qui détient apparemment des informations sur la situation de Faustino Jiménez Alvarez, dont est sans nouvelles depuis qu'il a « disparu » le 17 juin. Il est à craindre que sa vie ne soit menacée et qu'on ne tente de le réduire au silence.

Últiminio Díaz Castillo est actuellement incarcéré à la prison d'Acapulco, dans l'État de Guerrero. On ignore pour quels motifs il est emprisonné, mais cet homme est un ancien membre de la *Policía Judicial Estatal* (PJE, police judiciaire de l'État) de Guerrero. Le 1^{er} octobre, il a téléphoné à la femme de Faustino Jiménez Alvarez, Enedina Cervantes Salgado, et lui a déclaré qu'il détenait des informations sur la situation de son mari (voir l'AU 174/01).

Début octobre, Últiminio Díaz Castillo aurait déposé une plainte (n° TAB/ZAP/908/2001) contre plusieurs anciens commandants de la PJE, en évoquant de manière précise leur implication dans des enlèvements, des actes de torture et des exécutions extrajudiciaires, auxquels il aurait assisté pendant qu'il travaillait pour ce service de police.

Le 16 novembre, l'organisation non gouvernementale (ONG) de défense des droits humains Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) a demandé à la *Comisión Nacional de Derechos Humanos* (CNDH, Commission nationale des droits humains) de prendre des mesures pour garantir la protection d'Últiminio Díaz Castillo.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

D'après les informations recueillies, Faustino Jiménez Alvarez a été appréhendé par des membres de la PJE à son domicile, dans l'État de Guerrero, le 17 juin. Malgré les démarches incessantes accomplies par sa famille auprès des autorités, celles-ci n'ont fourni aucune information sur le sort de cet homme.

Le 12 octobre, Amnesty International a écrit au procureur général du Mexique, le général Macedo de la Concha, pour s'enquérir de la situation de Faustino Jiménez Alvarez et de deux autres personnes présumées avoir « disparu ». À ce jour, l'organisation n'a obtenu aucune réponse.

Des membres de la PJE de Guerrero sont fréquemment impliqués dans des violations des droits humains telles que des actes de torture, des « disparitions » et des exécutions extrajudiciaires. Les autorités de cet État prennent rarement les mesures qui s'imposent pour faire la lumière sur ces crimes, si bien que leurs auteurs demeurent généralement impunis.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par la sécurité d'Últiminio Díaz Castillo et de ses proches, cet homme ayant accusé des membres de la *Policía Judicial Estatal* (PJE, police judiciaire de l'État) de Guerrero de violations des droits humains ;
- appelez les autorités à prendre immédiatement des mesures pour garantir la sécurité d'Últiminio Díaz Castillo et de sa famille, en accord avec ces personnes ;
- exhortez les autorités à veiller à ce qu'Últiminio Díaz Castillo, s'il est appelé à témoigner d'agissements criminels, soit efficacement protégé contre toute forme de pression ou de sanction ;
- faites part de votre vive inquiétude pour la sécurité de Faustino Jiménez Alvarez, dont est sans nouvelles depuis qu'il a été appréhendé par des membres de la PJE de Guerrero le 17 juin 2001 ;
- demandez instamment aux autorités d'ouvrir sans délai une enquête impartiale et exhaustive sur la « disparition » de Faustino Jiménez Alvarez, en examinant notamment toute information pouvant contribuer à éclaircir cette affaire, de rendre publics les résultats de ces investigations, et de traduire en justice les responsables présumés.

APPELS À :

Gouverneur de l'État de Guerrero :
Lic. René Juárez Cisneros
Gobernador del Estado de Guerrero

Procureur général de la République : General Rafael
Marcial Macedo de la Concha
Procurador General de la República

Palacio de Gobierno, segundo piso
Plaza Central, Primer Congreso de Anahuac
Colonia Centro, Chilpancingo 39000
Guerrero, Mexique
Télégrammes : Gobernador del Estado de Guerrero,
Guerrero, Mexique
Fax : (+ 52 747) 472 3125 / 471 0334
Formule d'appel : *Señor Gobernador*, / Monsieur le
Gouverneur,

Procuraduría General de la República
Reforma Norte esq. Violeta 75
Col. Guerrero, Delegación Cuauhtémoc
México D.F., C.P. 06300
Mexique
Télégrammes : Procurador General, México D.F.,
Mexique
Fax : (+ 52 55) 5346 2776
Formule d'appel : *Señor Procurador General*, /
Monsieur le Procureur général,

Ministre de l'Intérieur :

Lic. Santiago Creel
Secretario de Gobernación
Secretaría de Gobernación
Bucareli 99, 1^{er}. piso, Col. Juárez,
Delegación Cuauhtémoc
México D.F., C.P. 06600
Mexique
Télégrammes : Secretario de Gobernación, México D.F., Mexique
Fax : (+ 52 55) 5703 2171 / 5546 5350
Courriers électroniques : santiagocreel@compuserve.com
Formule d'appel : *Señor Secretario*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

**Président de la Commission nationale des droits
humains :**

Dr. José Luis Soberanes Fernández
Presidente de la Comisión Nacional de Derechos Humanos
(CNDH)
Periférico Sur 3469, 5^o piso
Col. San Jerónimo Lídice
México D.F. 10200, Mexique
Fax : (+ 52 55) 5668 0767 (Il est possible que vous entendiez
un message en espagnol. Envoyez simplement votre fax
après la tonalité.)
Courriers électroniques : correo@cndh.org.mx

**Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
(ACAT) :**

Acción de los Cristianos para la Abolición de la Tortura -
México (ACAT)
Huatusco No. 21 Depto. 502, Col. Roma Sur
06760 México D.F.
Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 8 JANVIER 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT
ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres
WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones
d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS
documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*